

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Alleward, légalement convoqué le 09 juillet, s'est réuni à 19h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO

Pouvoirs : Yannick BOVICS pouvoir à Rachel SAUREL, Andrée JAN pouvoir à Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL pouvoir à Françoise TRABUT, Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Sophie BATTARD pouvoir à Martine KOHLY, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Absent : Quentin JULIEN-SAAVEDRA

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 41/2024 – Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à démission

Madame Lucie BIDOLI, par courrier du 15 juin adressé à Monsieur le Préfet, a souhaité se démettre de ses fonctions de 5^{ème} adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale,

Considérant que cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet le 03 Juillet 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 22 novembre 2021 fixant à sept le nombre d'adjoints au Maire ;

Considérant la vacance du poste de 5^{ème} d'adjoint au maire ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal, peut décider :

- que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que le poste vacant, Soit :
- que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant que l'élection des adjoints intervient par scrutins secrets et à la majorité absolue dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT) ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 22 novembre 2021,
- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint,
- Pour désigner un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de maintenir le nombre d'adjoints à 7 conformément à la délibération du 22 novembre 2021,
- DECIDE que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau

Le Maire constate que la condition du quorum est remplie et rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin individuel et secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions règlementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 4
- Nombre de suffrages exprimés 18
- Majorité absolue 12

Noms Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
TRABUT Françoise	18	Dix huit

Madame Françoise TRABUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 7^{ème} Adjointe au Maire et a été immédiatement installée

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Thomas SPIEGELBERGER



Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Sidney REBBOAH

